

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

Informations complémentaires sur la thématique ?

Madame **Catherine DRAPIER**,

Tél : 02/213.59.77 - GSM :0475/34.03.56

Evacuation / Lutte contre l'incendie

L'arrêté royal du 17 juin 1997 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail repris dans le code **est d'application**.

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires afin que les travailleurs reçoivent, en ce qui concerne la signalisation de sécurité ou de santé au travail, une formation adéquate.

Les moyens mis en œuvres sont les suivants : panneaux, couleurs, signaux lumineux ou acoustiques, communications verbales, ...

L'A.R. « Signalisation de sécurité et de santé » impose seulement **une obligation de résultat**.



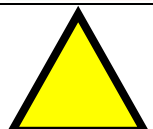
Il est ainsi spécifié que :

- la signalisation de sécurité et de santé doit être efficace;
- le placement doit s'effectuer à une hauteur et un endroit adaptés tenant compte du champ de vision et des obstacles possibles;
- en cas de mauvaises conditions naturelles, des couleurs fluorescentes, des matériaux réfléchissants ou un éclairage artificiel doivent être utilisés (éclairage de sécurité)






SIGNIFICATION DES COULEURS

	Rouge : panneau d'interdiction : matériel de lutte contre l'incendie
	Jaune : avertissement
	Orange : étiquetage
	Bleu : obligation
	Vert : sauvetage













SIGNIFICATION DES FORMES

	Cercle = obligation / interdiction
	Rectangle = information
	Triangle = attention

Lutte contre l'incendie

	Téléphone pour la lutte contre l'incendie
	Ce signal permet de signaler la présence d'une lance à incendie, d'un dévidoir à alimentation axiale (RIA : Robinet d'incendie armé). Ce pictogramme remplace donc le pictogramme H.
	Ce signal permet de signaler la présence d'une échelle incendie dans l'établissement.
	Il vise à signaler la présence d'extincteur(s) portatif(s), mobile(s) sur roues ou d'unités mobiles d'extinction. Il ne vise pas les installations d'extincteurs fixes comme pour les chaudières ou les complexes informatiques
	Chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie (n'est jamais utilisé seul mais est accompagné d'un autre pictogramme situé ci-dessus pour déterminer la direction à prendre)

Signaux de sauvetage

	Téléphone pour le sauvetage et les premiers secours
	Civière
	Douche de sécurité
	Rinçage des yeux
	Poste de 1er secours
	Chemin vers un poste de secours ou un dispositif de sauvetage (n'est jamais utilisé seul mais est accompagné d'un pictogramme situé ci-dessus pour déterminer la direction à prendre)
	Emplacement et direction d'une sortie habituelle <i>(si conforme aux exigences d'une sortie de secours)</i>
	<p>Exigences d'une sortie de secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La porte doit s'ouvrir dans le sens d'évacuation • Son gabarit est calculé en fonction de différents critères • Elle est non verrouillée
	Emplacement et direction d'une sortie habituelle mais NON CONFORME aux exigences d'une sortie de secours- (exemple largeur insuffisante, sens d'ouverture) l'usage en est interdit en cas d'incendie et d'évacuation.
	Direction d'une sortie (vers la gauche) habituellement empruntée par les personnes présentes dans l'établissement; Nota : ce pictogramme ne peut être utilisé que pour des sorties qui satisfont intégralement à toutes les exigences d'une sortie de secours
	Direction d'une sortie de secours vers la gauche
	Emplacement d'une sortie de secours
	Numéros d'étages

Dans la suite de ces questions, nous aborderons dans le prochain numéro quelques points d'attention à observer en regard des sorties de secours et des déclencheurs manuels d'incendie.